

## Le réseau Actea met un coup de projecteur sur des projets pour partager avec les membres du réseau des expériences réussies.

### GESTION DES EAUX USÉES ET EXCRETA À DORI

*Agir sur toute la filière  
assainissement*



*Bassin de lagunage de la station de traitement*

Le jumelage **Anncy-le-Vieux /Dori**, animé par l'association Echanges Sahel, existe depuis 1985 et s'attache, depuis 2002, à réduire l'insalubrité de la ville de Dori. Depuis la fusion entre Anncy et les 5 communes avoisinantes (dont Anncy-le-Vieux) en 2017, la coopération est portée par la Ville d'Anncy.

Le **Plan de Gestion des Eaux Usées et Excreta de Dori PGEUED 1** (2008-2009) et 2 (2010-2018) s'inscrit dans le cadre de cette coopération.

#### Les acteurs du projet :

- Mairie de Dori
- Ville d'Anncy
- Echanges Sahel
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC)
- Syndicat intercommunal du lac d'Anncy (SILA)
- ANTEA
- Ministère français des affaires étrangères et européennes (MAEE)
- ONU-Habitat
- Bénéficiaires

#### LES OBJECTIFS

La compétence assainissement a été transférée de l'Etat burkinabè aux Communes (décret ministériel N°2009- 107) or en 2008, au démarrage du projet, la Ville de Dori ne disposait d'aucune politique de gestion des eaux usées et excreta.

Le projet a donc pour objectif général de **réduire l'insalubrité de Dori**.

Les objectifs spécifiques sont :

- Assurer la **collecte des eaux usées et excreta** à travers l'équipement des ménages et d'espaces publics en latrines et puits
- Assurer l'**évacuation saine des boues** à travers la mise en place des services de vidange (manuelle et mécanique)
- Assurer le **traitement des boues** à travers la réalisation d'une station de traitement des boues de vidange (STBV)

Parallèlement, un plan de **gestion des déchets solides** a été lancé en 2005, cofinancé par Echanges Sahel, le MAEE et la coopération danoise.

#### LA RÉALISATION D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIÈRE ASSAINISSEMENT

La mise en œuvre du PGEUED a permis la construction d'équipements nécessaires au confinement et traitement des eaux usées et excreta générés par les ménages de Dori.

En amont du projet, des **études préalables d'assainissement** ont été réalisées en 2003-2004 par l'école d'ingénieurs de Ouagadougou 2IE et la Direction Régionale de la Santé, financées Echanges Sahel.

Les ménages ont été équipés en **latrines et puits** : 526 latrines familiales ont été réalisées (359 latrines coopération décentralisée et 167 latrines ONU-Habitat). Par ailleurs, 18 latrines publiques et institutionnelles ont été construites avec le soutien de l'ONEA.

La commune s'est par ailleurs dotée d'une **station de traitement des boues de vidange (STBV)**. Située à 5 km du centre-ville, à côté du centre de traitement et de valorisation des déchets solides elle est équipée de 7 lits de séchage et 4 bassins de lagunage, 3 tranchées d'infiltration. Après séchage, les boues devraient être récupérées et utilisées en co-compostage avec les déchets solides fermentescibles pour produire du compost. Les eaux usées traitées (lixiviat) sont traitées par lagunage puis en épandage à travers trois tranchées d'absorption. Le dispositif prévoit leur récupération et leur utilisation sur des parcelles agricoles. Le procédé de valorisation des boues et des lixiviat sdoit encore être amélioré et sera mis en œuvre dans une phase ultérieure.

# GESTION DES EAUX USÉES ET EXCRETA À DORI

Agir sur toute la filière  
assainissement



Dépotage des boues à la station de traitement

## Coût de la vidange

- entre 25 000F et 40 000F pour les ménages faisant appel à la vidange mécanique
- entre 20 000F et 60 000F pour les ménages faisant appel à la vidange manuelle

## Taxe de dépotage :

- 200 FCFA le mètre-cube pour la vidange mécanique
- 500 F CFA la fosse pour la vidange manuelle

## Le coût d'investissement pour la création de la STBV

Coût total : 82 000 000 fca

dont

- Etudes : 6 000 000 fca
- Réalisation de la STBV : 36 000 000 fca
- Travaux supplémentaires (aménagement de la voie d'accès, dégrilleurs, etc.) : 40 000 000 fca

## L'ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Par ailleurs, le projet a contribué à renforcer le service municipal de Dori qui assure en particulier le suivi de la vidange et l'exploitation de la station.

### La vidange mécanique

Ce service est assuré par la Mairie et par un prestataire privé dénommé *Sahel vidange* avec lequel un protocole d'accord a été signé. **Sahel vidange possède un camion vidangeur** et opère en toute autonomie. Il a néanmoins l'obligation de dépoter exclusivement à la station de traitement des boues de vidange (STBV) contre paiement d'une taxe de dépotage. **La Mairie dispose d'une hydro-cureuse et d'un tracteur** (ces engins ont été envoyés depuis la France) mais n'intervient qu'en cas de panne du camion vidangeur du prestataire privé.

### La vidange manuelle

**8 vidangeurs manuels** ont été formés et équipés par la Mairie. Ils interviennent manuellement pour le curage des fosses. Les vidangeurs manuels disposent d'un **tricycle motorisé** équipé d'un tombereau pour l'évacuation des boues vers la STBV et travaillent sous la supervision des techniciens communaux.

En cas de difficulté, les vidangeurs mécaniques peuvent faire appel aux vidangeurs manuels. Par exemple, face à une fosse partiellement comblée de dépôts solides, les vidangeurs mécaniques après avoir pompé la partie liquide, demandent aux vidangeurs manuels de finaliser le curage de la fosse.



Vidangeur manuel et tricycle

**Les opérations de vidange sont suivies par le service d'hygiène et assainissement de la commune**, qui fait le point chaque mois sur les quantités de boues dépotées. Il s'assure également du respect des normes et des règles en matière de vidange, de l'état du matériel et du recouvrement des taxes et autres frais imposés. Le service communal contrôle et régule le coût de la vidange et intervient en cas de hausse exagérée. Par ailleurs, les services de santé assurent un suivi sanitaire des vidangeurs manuels.

### L'exploitation de la STBV

La station a été mise en service en 2013. Elle fonctionne en continue. Deux agents municipaux sont affectés à son exploitation. **Un agent technique** est chargé du suivi/maintenance général de l'ouvrage et du renouvellement du massif filtrant des lits de séchage. **Un manoeuvre qualifié** assure le suivi quotidien du fonctionnement de l'ouvrage (le nettoyage des dégrilleurs, l'enlèvement des déchets surnageant, ouverture et réglage des vannes, etc.) et le dépotage des vidangeurs mécaniques et manuels. Les frais d'exploitation de l'ouvrage (y compris donc les salaires des agents) sont assurés au départ par le projet à travers le financement des bailleurs de fonds ; le schéma d'autonomisation prévoit par la suite, la mise en place d'une **régie autonome de l'assainissement** - alimentées par les toutes les taxes relatives à l'eau et à l'assainissement collectées sur le territoire communal - qui devrait à terme assurer la prise en charge intégrale des coûts de fonctionnement et des éventuelles réhabilitations.

# GESTION DES EAUX USÉES ET EXCRETA À DORI

Agir sur toute la filière  
assainissement

## Pour en savoir plus...

### Ville de Dori

Salifou Ilboudo :

[ilboudosalifou@gmail.com](mailto:ilboudosalifou@gmail.com)

### Echanges Sahel

Pascale Rouxel

[pascale.rouxel@gmail.com](mailto:pascale.rouxel@gmail.com)

## CONCERTATION, SUIVI ET SENSIBILISATION

Le bon fonctionnement du service a nécessité en amont une bonne **concertation avec les opérateurs de vidange** : il a fallu les identifier et échanger avec eux pour définir l'organisation de la vidange et du traitement en prenant en compte leurs contraintes.

Par ailleurs, tout le processus de mise en service de la STBV a été accompagné par des activités d'intermédiation sociale et de **sensibilisation auprès des populations qui ont porté sur le code de l'hygiène publique, l'utilisation et l'entretien des latrines, le lavage des mains**, etc.

## FONCTIONNEMENT ACTUEL ET ENSEIGNEMENTS

- Un **dispositif complet et fonctionnel** de gestion des eaux usées et excréta existe désormais dans la ville (confinement ou pré-collecte, collecte, transport, traitement).

- Le **dépôtage sauvage a diminué**, même si certains ménages continuent de le pratiquer. Par ailleurs, les boues comportent une quantité importante de déchets solides et sachets plastiques, toute chose qui ne facilite pas leur traitement et valorisation.

- Sur les **8 vidangeurs manuels** mis en place au démarrage du projet, il n'y en a plus que **5 opérationnels**. Ils effectuent en moyenne 25 vidange/mois. **Leur activité de vidange leur permet de vivre convenablement** : en 2017, leurs dépenses (carburant, entretien des tricycle, taxe de dépôtage) s'élevaient à plus de 300 000 F CFA et leurs recettes à plus de 1 200 000 F CFA. **La vidange mécanique est principalement effectuée par l'opérateur privé**, l'hydrocureuse de la Mairie étant régulièrement en panne.

- **La station est fréquentée** par les vidangeurs de Dori ainsi que des camions vidangeurs venant de Gorom Gorom (située à 60 km au Nord de Dori). Par ailleurs elle est **régulièrement entretenue** (2fois/semaine) et certains aménagements nécessaires à son bon fonctionnement ont été réalisés. Néanmoins, faute d'une présence permanente des agents municipaux sur le site et de l'utilisation des outils de suivi, la mairie n'a **pas de données précises sur les fréquentations**. Le paiement de la taxe se fait uniquement sur la base des déclarations des vidangeurs.

- Les recettes générées par le service (taxe dépôtage, vente du compost, taxe exploitation des latrines publiques, vidange de fosses par l'hydrocureuse) permettent de **couvrir des dépenses courantes d'entretien des ouvrages et engins mais ne permettent pas de couvrir le fonctionnement du service technique municipal**. L'équipe est aujourd'hui composée d'un agent technique (en charge de la gestion déchets solides, du suivi des ouvrages eau et assainissement et suivi du domaine public), un ouvrier qualifié (pour l'entretien de la STBV, le suivi de la vidange et de la collecte des déchets solides et la réalisation du co-compostage) et un chauffeur mécanicien (pour l'enlèvement des ordures ménagères). Le non renouvellement du responsable technique depuis 2016 a pour conséquence un **manque de coordination et de suivi optimal des activités du service**. Les agents, en **sous-effectif**, sont sur-sollicités par les usagers et ne peuvent assurer régulièrement le suivi des vidangeurs et des latrines publiques.

- **Le cadre de concertation communale est toujours fonctionnel** et permet aux acteurs de la filière vidange d'échanger autour du sujet, de débattre des difficultés rencontrées et de planifier les actions futures.

## PERSPECTIVES

- Poursuite des actions de **sensibilisation** à l'intention des ménages

- Mise en place d'une **régie autonome pour la gestion du service** (eau potable, assainissement et infrastructures marchandes)

- Renforcement du traitement et de la valorisation des produits de la station : définir un **protocole de suivi de la qualité de traitement**, poursuivre le développement du **co-compostage avec les déchets solides** (amélioration du processus et structuration des débouchés) et **utilisation du lixiviat en parcelles agricoles**.